

RAPPORT
**ANALYSE ESG ET
TRANSITION
ENERGETIQUE**

EXERCICE 2017

L'assurance d'un esprit de famille



Sommaire

A.	Informations relatives à l'entité	3
A.1	Démarche Générale	3
A.2	Axes sociétaux et de gouvernance mis en œuvre au sein de la Mutuelle	3
A.3	Au sein des portefeuilles	4
A.4	Moyens d'information	4
A.5	Adhésion à des chartes, labels	4
A.6	Risque ESG	5
A.7	Classes d'actifs et évaluation ESG	5
B.	Informations relatives au rapport d'analyse ESG et transition énergétique établi conformément aux directives de la loi LTE au 31/12/2017	6
B.1	Acteurs et méthodologie	6
B.1.1	Emetteurs privés	6
B.1.2	Emetteurs publics	7
B.2	Résultats au 31/12/2017	8
B.2.1	Emetteurs privés	8
B.2.2	Emetteurs publics	13
C.	Patrimoine immobilier	14
D.	Autres	18
E.	Conclusion	19

A. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTITE

A.1 Démarche Générale

La prise en compte par notre Mutuelle des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements. Cette démarche, récente, nécessite encore beaucoup de pédagogie tant en interne que vis-à-vis de nos adhérents et partenaires, et sa mise en œuvre sera progressive. Elle répond à une double préoccupation : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos adhérents et celui du respect des valeurs mutualistes.

Notre Mutuelle est particulièrement attentive au respect des principes du pacte mondial :

- respect des droits humains, respect des droits des travailleurs, élimination de tout travail forcé et du travail des enfants ;
- respect des normes environnementales et protection de l'environnement.
- lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Dans notre politique d'investissement, nous excluons les titres appartenant à des secteurs dont nous considérons l'activité et les produits comme contraires aux valeurs de la Mutuelle. Il s'agit des entreprises du secteur du tabac, de la pornographie et des jeux.

Cette politique est en place pour le portefeuille obligataire géré directement par nos soins, mais pas systématiquement dans les portefeuilles actions gérés au travers d'OPC dédiés. En 2018, en dehors des gestions fonds de fonds, nous réviserons les conventions de gestion avec nos partenaires afin d'exclure ces secteurs de nos portefeuilles.

A.2 Axes sociétaux et de gouvernance mis en œuvre au sein de la Mutuelle

2017 a marqué le lancement d'une réflexion au sein de notre Mutuelle et de son plan stratégique à 5 ans dans le respect des valeurs humaines et mutualistes nous animant depuis 1891. La Mutuelle travaille à l'élargissement de son offre pour mieux répondre aux attentes de ses adhérents.

Empreinte de valeurs humaines et sociales, La France Mutualiste a fait de ses collaborateurs des acteurs à part entière de sa stratégie d'entreprise et de sa transformation. Garante de l'amélioration continue de la qualité de vie au travail de ses salariés, la Mutuelle s'emploie à créer un véritable dialogue et des temps de partage sur les orientations de l'entreprise.

«Je souhaite développer la responsabilité sociale de La France Mutualiste. Nous allons nous engager notamment auprès des personnes fragiles, avec l'implication directe de nos salariés et bénévoles», lançait le Président de La France Mutualiste, Dominique Burlett, lors de son discours au Prix Grand Témoin, prix littéraire remis par la Mutuelle depuis 2003.

Ceci se traduit, d'une part, par des actions sociales au profit des familles de nos adhérents lors de situations dramatiques, comme un attentat, un accident, des inondations... D'autre part, œuvrer pour les personnes en difficulté, en particulier celles en situation de handicap, quel que soit le handicap, est un axe majeur. Un partenariat vient d'ailleurs d'être signé avec l'association «Au-delà de nos handicaps», qui favorise la reconstruction et la réinsertion sociale de personnes handicapées du monde civil mais aussi de la Défense, notamment par la pratique d'activités en pleine nature. La Mutuelle s'est engagée à soutenir l'association pendant 3 ans.

Des actions peuvent également mobiliser les salariés et bénévoles. Ainsi, des salariés de la Mutuelle ont couru ou marché à l'occasion des Foulées de l'assurance, le 18 mars 2018, au profit de Mécénat Chirurgie Cardiaque.

Les 60 comités mutualistes poursuivent également des actions de mémoire et de solidarité dans le maillage régional où ils sont implantés : entretien de sites de mémoire, financement de projets solidaires, soutien d'actions éducatives et de transmission...

Créée en 2012, la fondation d'entreprise La France Mutualiste encourage des actions citoyennes et de transmission entre les générations autour de 3 axes : devoir de mémoire, esprit de défense et accompagnement social et solidaire.

A.3 Au sein des portefeuilles

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux ESG offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement. Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une sensibilité à ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos adhérents.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans en diminuer la performance. La première étape consiste en l'évaluation, sous l'angle de l'ESG, des éléments composant notre portefeuille.

A.4 Moyens d'information

Ce rapport est disponible sur le site de notre Mutuelle www.la-france-mutualiste.fr.

A.5 Adhésion à des chartes, labels

Notre Mutuelle est membre de la FNMF. La Mutualité Française siège au Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) qui représente l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics. La mission principale du CSESS est de débattre de la politique publique menée en faveur de ce secteur dans toutes ses dimensions (territoriale, européenne, économique et sociale).

La Mutualité Française est membre fondateur de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, opérationnelle depuis janvier 2015. Celle-ci a pour vocation de représenter les acteurs du secteur auprès des pouvoirs publics, français et européens.

A.6 Risque ESG

La Direction financière de notre Mutuelle, consciente que les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance constituent des risques nécessitant un suivi, étudie mensuellement un rapport fourni par notre partenaire Ofi AM sur toutes controverses portant sur le comportement des émetteurs qui composent notre portefeuille de titres obligataires détenus en direct. En cas de controverses particulièrement graves ou répétées, une décision pourra être soumise à notre Direction générale et entraîner jusqu'au désinvestissement de la valeur, sous réserve de conditions de marché propices.

De même, il pourra ainsi être demandé aux gérants des OPC actions dédiés d'exclure de leur gestion ces émetteurs. Les conventions de gestion seront revues en ce sens en 2018.

A.7 Classes d'actifs et évaluation ESG

Les investissements ont fait l'objet d'une évaluation ESG sous réserve de disponibilité des informations. Pour ce deuxième exercice, le périmètre analysé comprend les investissements en valeurs mobilières détenues en direct (obligations) et, par transparence, les actions détenues via les OPC dédiés (non traitées en 2016).

La Direction immobilière a, dès 2012, mis en place une politique de développement durable sur les 190 000 m² du patrimoine géré.

Les investissements immobiliers ont fait l'objet d'une évaluation sous l'angle de la performance sociale et climatique dont les résultats et objectifs sont présentés dans ce rapport.

L'analyse ESG de notre portefeuille de valeurs mobilières nous permet d'identifier les différents niveaux de pratique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) des émetteurs. Au vu des résultats présentés l'an passé, nous avons pris la décision de ne pas renforcer notre position sur deux émetteurs présentant des faiblesses importantes en termes de RSE.

S'agissant d'une première étape dans la démarche d'appropriation des sujets ESG par notre Mutuelle, et en l'état actuel des méthodologies disponibles sur le marché qui ne permettent pas de quantifier les risques liés aux questions de RSE, nous avons décidé d'effectuer un suivi de la qualité ESG de notre portefeuille et de sensibiliser progressivement les gérants de notre Mutuelle.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'ANALYSE ESG ET TRANSITION ENERGETIQUE ETABLI CONFORMEMENT AUX DIRECTIVES DE LA LOI LTE AU 31/12/2017

B.1 Acteurs et méthodologie

La France Mutualiste, disposant de ressources restreintes dans le domaine de l'analyse ESG, s'est faite épauler par la société de gestion Ofi Asset Management et plus particulièrement son Pôle d'Analyse ISR.

La méthodologie retenue est donc celle mise en œuvre par Ofi Asset Management.

B.1.1 Emetteurs privés

En ce qui concerne l'ESG (pour les émetteurs privés), l'analyse repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs (11 grandes thématiques retenues) pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur. La prise en compte d'opportunités de développement en plus des zones de risque est parfaitement intégrée dans cette méthodologie.

Les aspects environnementaux et sociétaux sont modulés en fonction des secteurs d'activité en fonction d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur ou l'émetteur lui-même.

Les enjeux de gouvernance sont identiques pour l'ensemble des émetteurs.

Concernant les critères environnementaux liés au changement climatique, les critères analysés sont :

- Liés à des risques physiques (montée des eaux, sécheresse, risques sanitaires),
- Liés à la transition énergétique (émissions carbone sur l'ensemble du cycle de production et de consommation : en amont de l'émetteur, chez l'émetteur et en aval, l'efficacité énergétique, les efforts de réduction et les résultats observés).

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur.

Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite Best-in-Class). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- SOUS SURVEILLANCE : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ou une absence de transparence,
- INCERTAINS : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés,
- SUIVEURS : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés,
- IMPLIQUÉS : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG,
- LEADERS : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG.

L'évaluation de l'empreinte carbone se fait via la méthode des émissions financées. Le calcul a pour objectif d'évaluer les émissions produites indirectement par un investisseur par les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par million d'euro investi.

$$\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$$

Le portefeuille d'émetteurs privés de La France Mutualiste a été comparé à l'indice obligataire Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index (indice de référence).

Une analyse TEE des émetteurs vient compléter le calcul de l'empreinte carbone. Cette analyse porte sur les émetteurs des secteurs d'activités les plus intenses en émission carbone selon deux axes : les émissions de gaz à effet de serre et l'implication de l'entreprise dans la transition énergétique.

Les émetteurs sont ensuite classés en fonction de leur résultat :

- Opportunité forte,
- Opportunité,
- Neutre,
- Risque,
- Risque fort.

B.1.2 Emetteurs publics

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque Etat pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur l'évolution relative de ces résultats.

Cette analyse se traduit par une notation de chaque Etat. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE, selon leur niveau de performances ESG. Ce classement fait l'objet de l'attribution d'un Score sur une échelle de 0.5 à 5 (5 correspondant à la meilleure performance).

Une catégorie ISR est ensuite affectée à chaque Etat, au sein de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG selon la même échelle que celle des émetteurs privés (cf. ci-dessus).

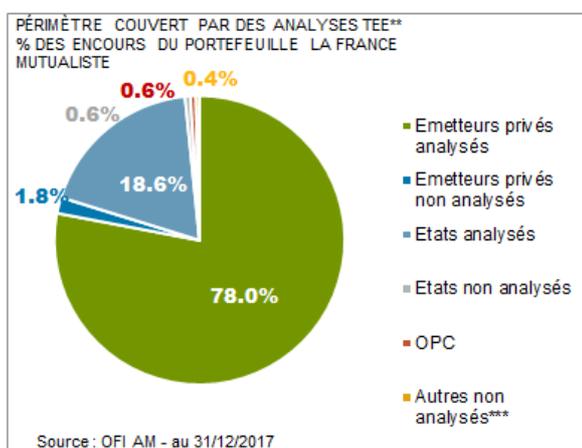
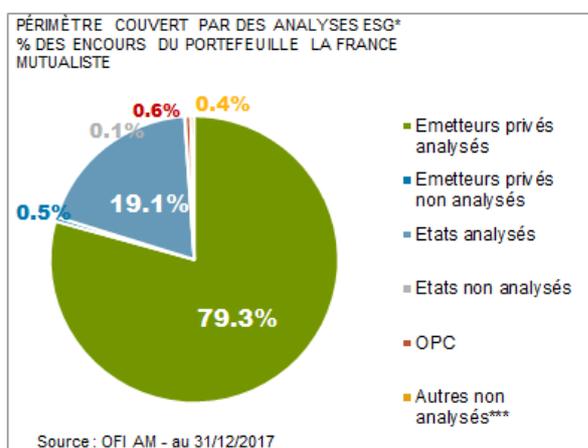
Sur les Etats, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des Etats publiées par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par millier de dollars de PIB.

B.2 Résultats au 31/12/2017

Les résultats présentés pour 2017 comprennent deux périmètres :

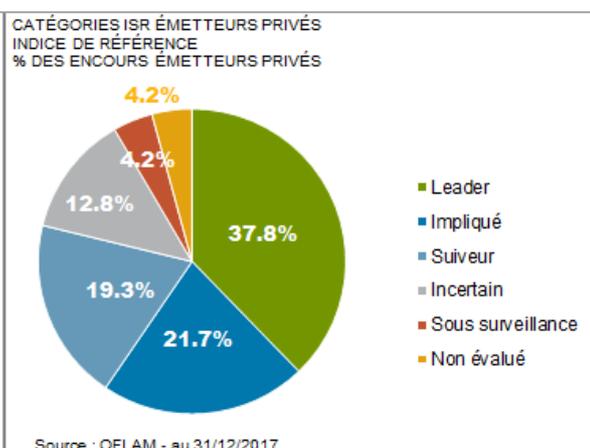
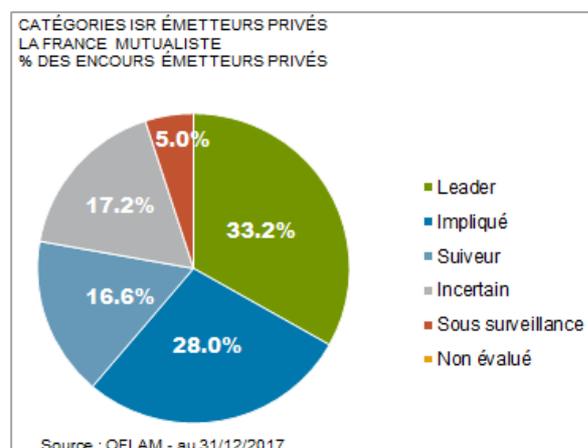
- L'ensemble des titres obligataires gérés en direct afin de pouvoir comparer les évolutions par rapport à 2016 (cadre isopérimètre),
- L'ensemble des titres obligataires et les OPC actions dédiés par transparence.

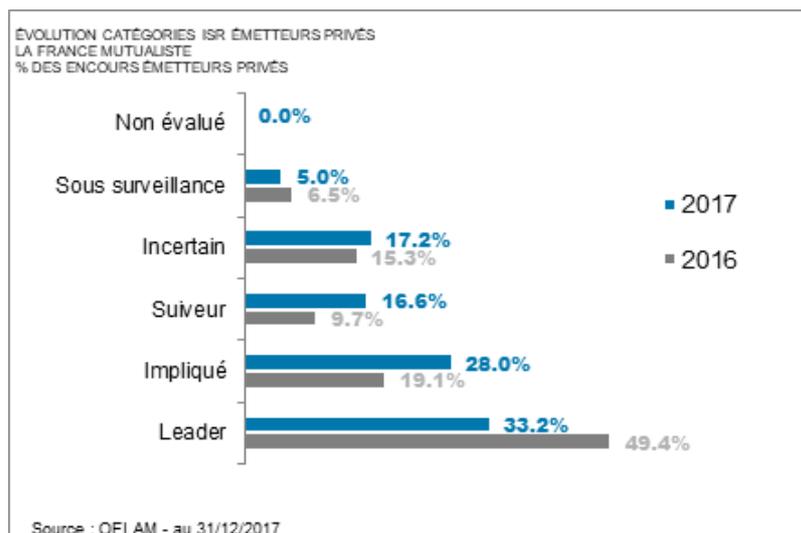
Ci-après, les périmètres d'analyses (par transparence) :



B.2.1 Emetteurs privés

A isopérimètre :



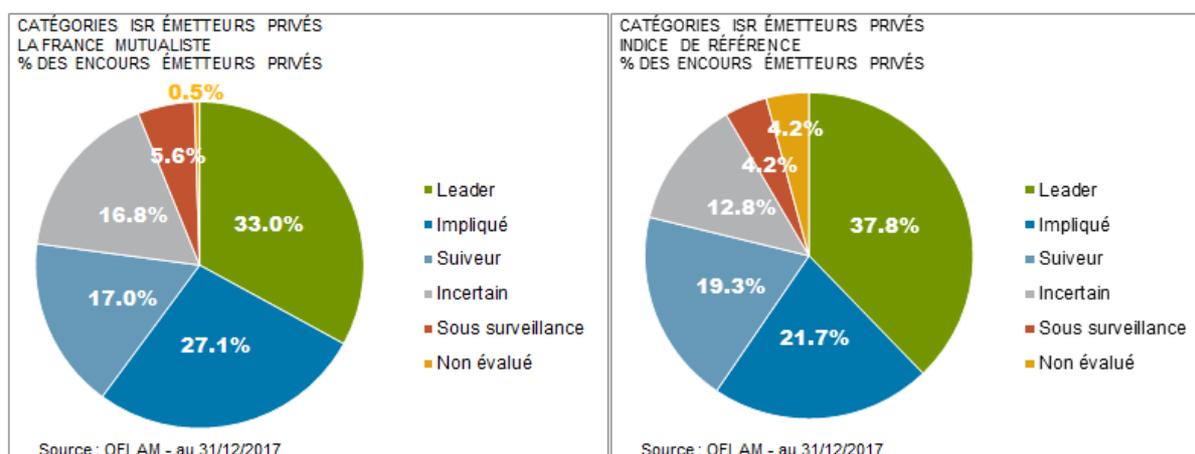


La forte baisse d'émetteurs « leader » s'explique par :

- Le remboursement de titres (Air Liquide, Natixis, Siemens),
- Le changement de catégorie d'émetteurs ayant un poids important dans le portefeuille :
 - Dans la catégorie « impliqué », notons Anheuser-Bush, Arkéma, BNP-Paribas, Crédit Foncier de France, Crédit Mutuel, SNCF Mobilités, Vivendi.
 - Dans la catégorie « suiveur » : Bouygues, Suez.

Les nouvelles entrées par changement de catégorie (Procter&Gamble, Saint-Gobain, SNCF Réseau, Total) ou par les nouveaux investissements (Atlantia, Unilever) ne permettent pas de compenser les sorties.

Par transparence :



Le portefeuille continue d'avoir une base solide d'émetteurs de qualité selon les critères ESG. Les gestions actions n'ont pas dégradé significativement ce socle.

Il y a 1.7% des encours analysés concernant des émetteurs ayant des controverses majeures selon les critères ESG.

Au niveau du portefeuille obligataire, il s'agit de Deutsche Bank et Royal Dutch Shell. Notons que Volkswagen n'apparaît plus dans cette analyse.

Concernant Deutsche Bank, il a été décidé de ne pas réinvestir en 2017 sur cette signature. Cette politique sera poursuivie en 2018.

Pour Shell, la controverse est en train de s'éteindre (pollution dans le delta du Niger). En attendant l'extinction, cet émetteur ne sera pas renforcé.

La vision par transparence des portefeuilles actions a fait entrer 5 émetteurs contreversés supplémentaires :

- **Des acteurs miniers :**
 - Rio Tinto,
 - Turquoise Hill Ressources,
 - BHP Billiton,
 - Glencore,
- **Un cigarettier :**
 - British American Tobacco.

Comme dit plus haut, les conventions de gestion seront amendées afin d'exclure certains secteurs, dont le tabac.

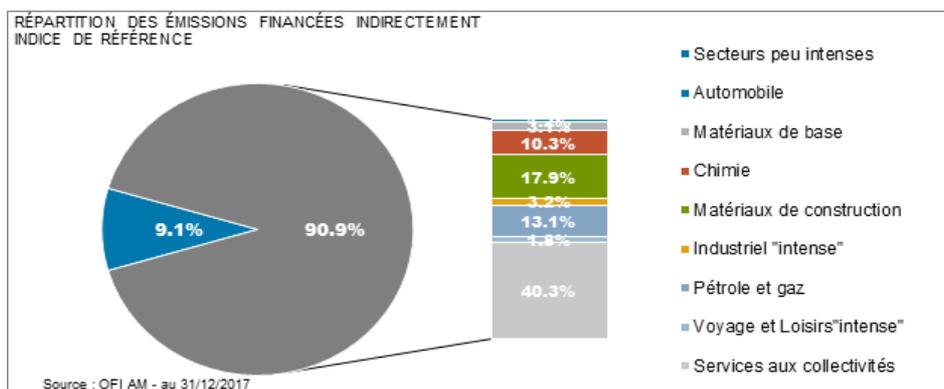
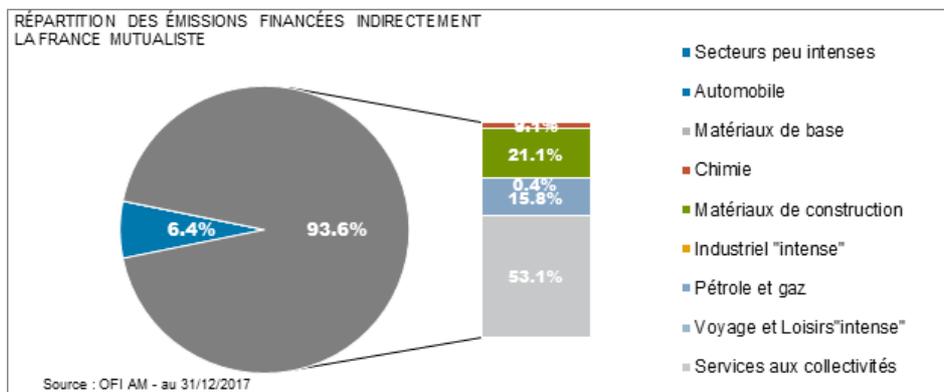
0.5% des encours n'a pu être évalué selon les critères ESG.

Emissions carbone :

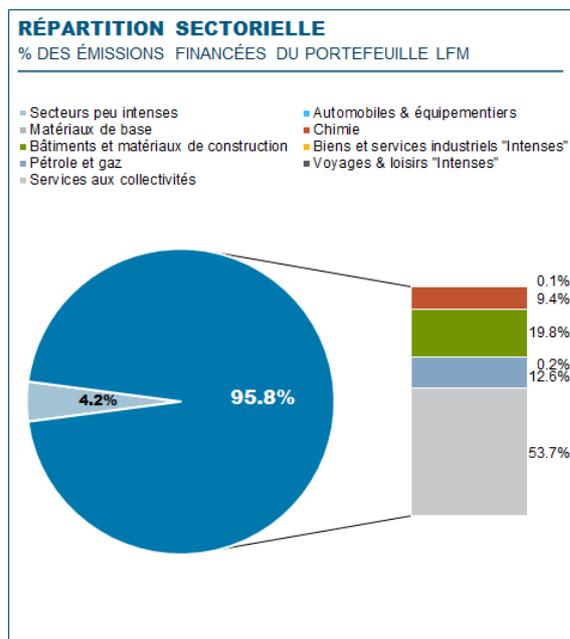
Le calcul des émissions financées est présenté dans les graphes ci-après.

La surpondération s'explique par une allocation sectorielle plus importante sur les services aux collectivités (énergéticiens notamment) et le secteur pétrolier.

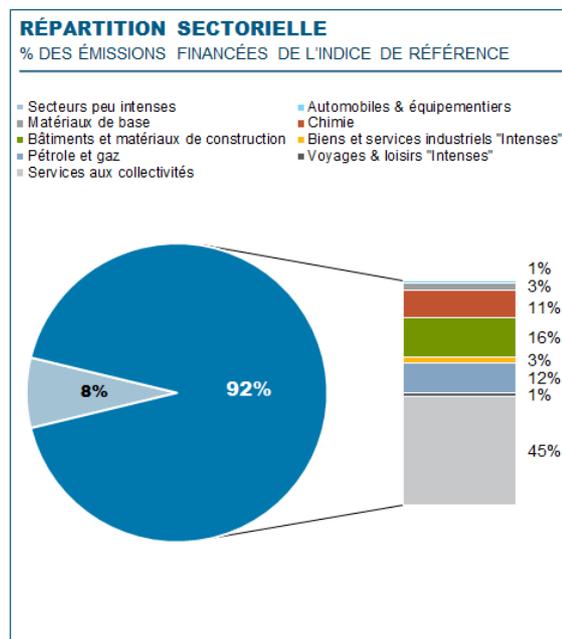
A isopérimètre :



Pour mémoire, la situation au 31 décembre 2016 :

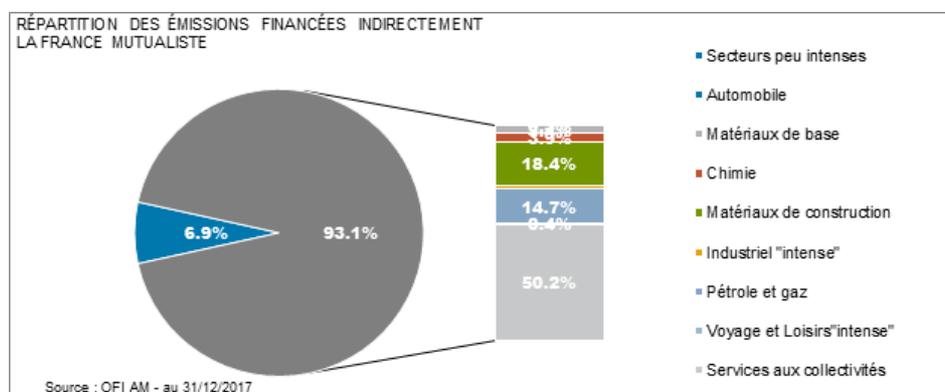


Source : OFI AM - au 31/12/2016



Source : OFI AM - au 31/12/2016

Par transparence :



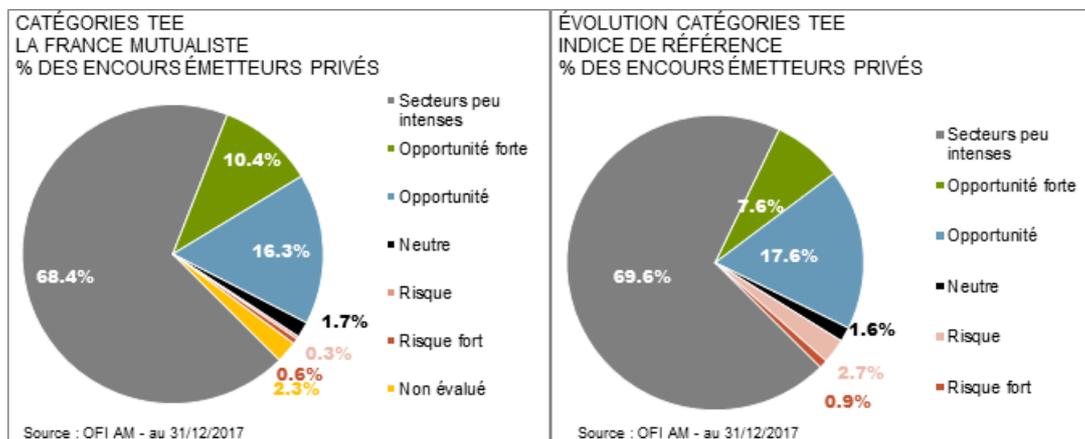
Source : OFI AM - au 31/12/2017

Les dix émetteurs présentant la plus forte empreinte carbone sont :

- LafargeHolcim,
- Veolia,
- EDF,
- Engie,
- Enel,
- ENI,
- Total,
- Gas Natural,
- Royal Dutch Shell,
- Arcelor Mittal.
-

Analyse TEE (Transition Énergétique et Écologique) :

La répartition des émetteurs est la suivante :

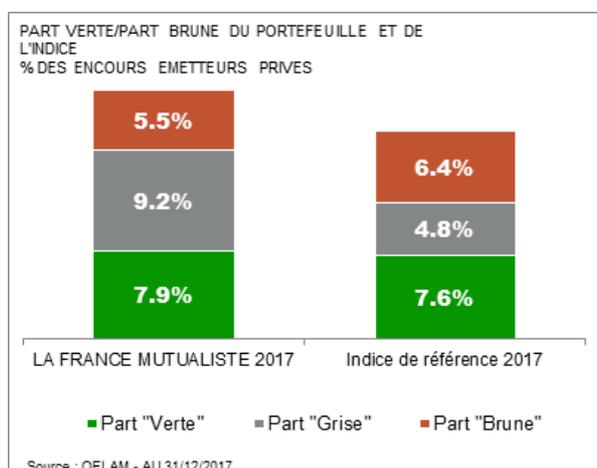


Les émetteurs de la catégorie risque fort sont : GKN, Glencore, Anglo American, Brembo, EMS-Chemie, RPC Group, Linde, Rio Tinto.

Les principaux acteurs apportant des solutions dans les technologies vertes («opportunités fortes») sont Suez, Veolia et Vinci. Ces 3 émetteurs représentent 4.3% du portefeuille analysé.

Le graphique ci-après représente le pourcentage d'émetteurs :

- Détenant des réserves de combustibles fossiles, désignés par le terme « Part brune » d'émetteurs privés du portefeuille
- Proposant des solutions dans les technologies « vertes » : énergies renouvelables, bâtiments éco-conçus, technologies améliorant l'efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte pour un montant significatif de leur Chiffre d'Affaires (10 % minimum). Ces émetteurs sont désignés par le terme « Part verte »
- Détenant des réserves de combustibles fossiles mais proposant simultanément des technologies « vertes » (pour au moins 10% de leur Chiffre d'Affaires). Ces derniers sont désignés par le terme « Part grise ».



Autre :

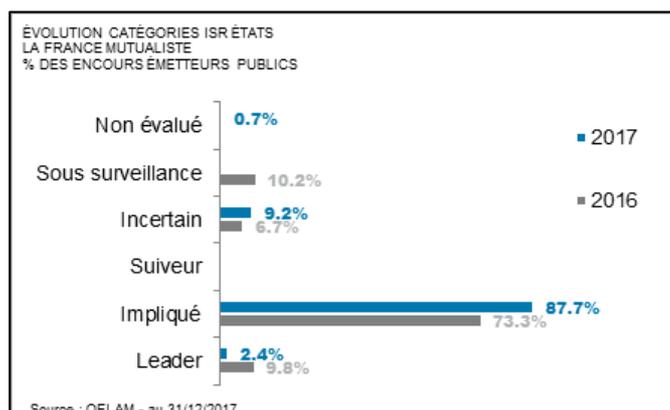
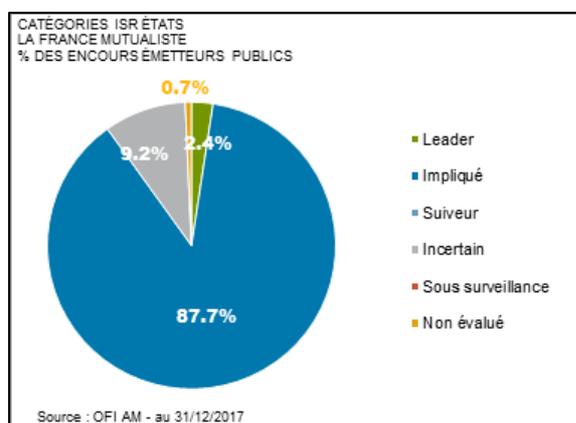
Un green bond est une obligation qui permet à l'émetteur de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants ou encore de financer des projets ayant un impact social positif.

Le marché est en développement et notre Mutuelle détient en portefeuille trois green bonds émis par Engie, Foncière des Régions et Icade pour 30.3 M€ de nominal.

Ce marché est encore très étroit. Sur opportunités, notre Mutuelle complétera ses investissements en *green bonds*.

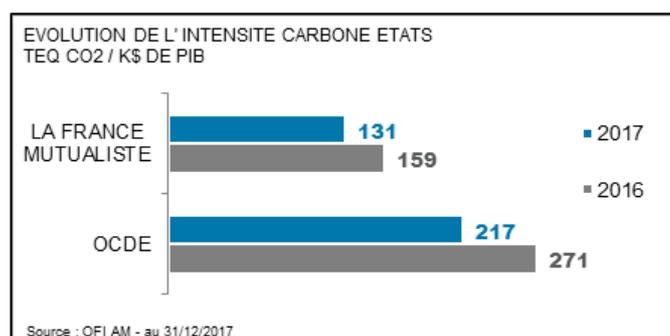
B.2.2 Emetteurs publics

ESG :



Intensité carbone :

Sur les Etats, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des Etats publiées par l'AIE et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par millier de dollar de PIB.



C. PATRIMOINE IMMOBILIER

Dès 2012, La France Mutualiste a mandaté la société ELAN du Groupe Bouygues pour établir un diagnostic général du patrimoine.

Des audits énergétiques de l'ensemble des immeubles ont été réalisés pour orienter nos engagements financiers sur les dépenses les plus pertinentes en termes d'efficacité. Les priorités identifiées sont la maîtrise des dépenses d'énergie et l'amélioration de la biodiversité des immeubles. D'autres améliorations ont été réalisées lorsque cela s'est avéré opportun.

Les améliorations des pratiques, au cours des dernières années ont été les suivantes :

- Signature de nouveaux contrats de chauffage pour l'ensemble des immeubles d'habitation avec des cibles de consommation maximum et minimum. Des *incentives* et des pénalités ont été prévues afin d'inciter les chauffagistes à maîtriser les consommations énergétiques.
- Création d'espaces-verts dans les immeubles parisiens lorsque des travaux de voirie sont réalisés. La France Mutualiste a ainsi obtenu en 2016, un prix d'excellence pour l'aménagement paysager de l'un de ses immeubles.
- Signature de la charte des contractants par toutes nos entreprises. Nos prestataires de travaux se sont engagés dans une démarche responsable prenant en compte le respect des droits de l'homme (travail clandestin, travail des enfants, sécurité du personnel, discrimination) et une conduite éthique de leurs activités (respect des réglementations sociales et fiscales, respect des règles de concurrence, protection de l'environnement).

L'année 2017 a permis la mise en œuvre de nouvelles améliorations sur trois thèmes principaux :

- Installation de sondes de température dans les immeubles avec un suivi en temps réel des températures. Un reporting mensuel a été mis en place afin de suivre cet indicateur et contrôler le respect de nos engagements de températures maximum et minimum. Cette action permet d'être réactifs et d'ajuster la température.
- Réalisation systématique de travaux d'isolation phonique lors des rénovations totales d'appartement afin de réduire les nuisances sonores d'un étage à l'autre et côte à côte. Ces travaux qui n'étaient pas réalisés à ce stade représentent un surcoût qui améliorera le niveau de confort des immeubles.
- 2 audits acoustiques ont également été réalisés dans des appartements en milieu occupés suite à des problèmes de voisinage ayant pour cause le bruit. Des travaux ont été réalisés sur la base des préconisations émises par le bureau d'étude suite aux audits. L'objectif était de refaire ensuite un audit acoustique post travaux. L'un a pu être fait et témoigne d'une amélioration notable. L'autre est en cours de programmation.
- Réalisation d'un audit de 80% de nos consommations électriques et énergétiques en conformité avec la loi DDADUE et le plan de développement durable sur lequel la France s'est engagé. La France Mutualiste est en attente des résultats.

L'année 2018 est orientée sur les projets suivants :

Economies d'énergie : lancement d'une étude de faisabilité sur tous nos immeubles pour étudier la possibilité d'installer, conformément à la nouvelle législation en vigueur, des équipements permettant la répartition des frais de chauffage par appartement. Le préalable à la pose de répartiteurs est la pose sur tous les radiateurs de robinets thermostatiques. Celle-ci sera initiée pour les sites prioritaires fin de période de chauffe 2017/2018 et le déploiement continuera en 2019 et 2020.

Biodiversité :

Espaces Verts : dans la poursuite du projet de Boulogne Jean-Jaurès, nous avons initié la réfection de la cour de l'îlot Convention-Lourmel pour la transformer en jardin. Construite sur un parking, la rénovation de celui-ci a permis de fabriquer de profondes jardinières permettant la plantation de cépée, créant ainsi un paysage arboré au centre de la cour. Sur ces 800 m², les jardinières étagent un paysage composé de strates arbustives, et de couvrants, permettant trois échelles de végétation. Le parcours desservant 8 halls, permet de libérer les vues du rez-de-chaussée.



Avant



Pendant



Pendant



Après

Le projet sera complètement fini fin mai 2018. Les arbres viennent donc juste d'être plantés. La végétation va donc se densifier et les jardinières seront bientôt recouvertes.

Un projet d'aménagement paysager sera réalisé fin d'année 2018 sur l'immeuble du Vinci à Boulogne. Tous les végétaux existant seront réutilisés et une nouvelle palette végétale sera proposée.

Espaces verts privatifs : lors des rénovations d'appartements et dès que le contexte le permet, La France Mutualiste rend privatif des jardins ou courettes initialement intégrés aux parties communes et inaccessibles aux autres locataires.

Ordures ménagères, améliorations des conditions de travail des gardiennes et biodiversité :

Sur le site de Dantzig Guillot-Toussaint, La France Mutualiste a aménagé des locaux poubelles fonctionnels dans l'allée centrale de l'immeuble. Trois espaces ont été prévus dans le square Léon Guillot en lieu et place des courettes intérieures des immeubles dans lesquelles étaient stockés les conteneurs OM, espaces peu pratiques notamment pour les gardiennes car pourvus de marches.

Ce projet apporte :

- davantage de confort pour la sortie des poubelles, moins de manipulations pour les gardiennes
- un traitement plus hygiénique des espaces où sont stockés actuellement les poubelles (cafards, odeurs),
- un accès plus aisé pour les locataires
- une atténuation des bruits grâce à la masse végétale.

Les cheminements :

Il s'agit d'un mélange d'agrégat et de résine permettant un cheminement à la fois souple, régulier et qui conserve ses propriétés antidérapante.

Les abris :

Ce sont des structures fermées et végétalisées. Une attention particulière a été apportée à la composition végétale du projet : diversité des essences (grimpant, tapissant, odorant, fleurissant), tailles des essences (de l'arbuste à l'engazonnement).





Ce projet a été réceptionné en mars 2018 et les abris à containers sont d'ores et déjà en fonctionnement depuis fin mars 2018.

Ruches : depuis bientôt 5 ans, des ruches sont exploitées par un apiculteur sur les toitures de deux de nos groupes d'immeubles. Cet apiculteur produit environ 250 pots par an et en donne une centaine à La France Mutualiste. Ces pots ont été distribués tantôt aux administrateurs, locataires des groupes d'immeubles concernés ou salariés.

D. AUTRES

Autres actifs au sein des portefeuilles gérés par La France Mutualiste :

Dans le cadre de la diversification de son portefeuille, La France Mutualiste a pris trois engagements dans des fonds d'actifs non cotés disposant du label de TEEC.



Il s'agit des fonds InfraGreen II, InfraGreen III gérés par la société de gestion RGreen et de PreDirec ENR 2030 géré par Acofi. Ces fonds financent des infrastructures d'énergies renouvelables en France et Europe.

Toujours dans la poche de diversification, un engagement a été pris dans un fonds travaillant sur la dépollution et la réhabilitation des terrains et friches industriels. Il se place entre l'industriel et le promoteur. Ce fonds est géré par la société de gestion Brownfields.

Unités de compte proposées aux adhérents de La France Mutualiste :

Pour permettre à nos adhérents d'investir leur épargne sur des supports ISR, La France Mutualiste a référencé deux fonds actions utilisant l'analyse extra-financière en sus des analyses financières classiques. Il s'agit du fonds actions européennes Ofi RS European Growth Climate Change Part V géré par Ofi AM. Ce fonds est disponible depuis 2011 au sein des contrats Livret Jeun'Avenir et Livret RM et depuis 2016 au sein d'Actépargne2.

Le deuxième support est Ecofi Enjeux Futurs part C géré par Ecofi Gestion. Cet OPCVM propose un investissement en actions internationales. Il référencé au sein des contrats Actépargne2 et Livret Jeun'Avenir depuis avril 2017. Il fait également partie intégrante des trois profils offerts à nos adhérents depuis septembre 2017.

E. CONCLUSION

Le portefeuille est moins à risque vis-à-vis de la transition énergétique que l'indice de référence.

Notamment, il ne comporte aucun émetteur à « risque fort ». Autre exemple, aucun émetteur détenant des mines de charbon thermique n'est financé via le portefeuille obligataire de La France Mutualiste.

La Mutuelle poursuit son appropriation des critères extra-financiers et échangera avec ses sociétés de gestion afin de mieux les prendre en compte au sein des OPC dédiés.



La France Mutualiste - Siège social : 44 avenue de Villiers, 75854 Paris CEDEX 17
Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du
Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° SIREN 775691132

www.lafrancemutualiste.fr

